

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 1^{er} août 1842.

CONVENTION FRANCO-BELGE.

La presse ministérielle vient de publier le texte de la convention qui excepte la Belgique des effets de l'ordonnance du 26 juin 1842 sur l'importation des fils et tissus de lin et de chanvre étrangers. Cette convention, conclue à la date du 16 juillet dernier, a été signée, pour la France, par M. Delfaudis, et pour la Belgique, par M. Firmin Rogier, le 23 du même mois. Un sursis par lequel sont prorogées jusqu'au 15 août les dispositions de l'ordonnance du 26 juin a été accordé à la Belgique pour faire ratifier par les chambres, qui se sont réunies extraordinairement le 26 juillet, cette convention à la fois importante pour la France et pour la Belgique.

Le traité stipule, au profit de la Belgique, le maintien de l'ancien tarif français pour les fils et toiles de lin, en même temps que, pour garantir les deux pays s'interdisent le transit des fils et des toiles de provenance étrangère. La Belgique s'oblige à appliquer le tarif français sur les lins à toutes les frontières autres que celles qui séparent les deux territoires ; elle se réserve seulement, pour les besoins de son industrie nationale, l'introduction annuelle de 250 mille kilogrammes de fils d'Allemagne et de Russie.

Les droits de la douane belge sur nos vins en cercles sont réduits à 50 c. par hectolitre et à 2 fr. pour les vins en bouteilles ; le droit d'accise est réduit de 33 fr. à 24 fr. 75 c. Le droit sur nos soieries est diminué de 20 0/0. Il est accordé à nos sels une déduction de 7 0/0 pour déchet au raffinage. Les vins, soieries et sels de provenance étrangère ne pourront pendant toute la durée du traité, qui est fixée à quatre années, être soumis à des droits plus favorables que les droits imposés aux vins, soieries et sels de provenance française. Il y aura réciprocité de transit pour les ardoises des deux pays. Enfin les bateliers français naviguant dans les eaux intérieures de la Belgique seront soumis aux mêmes conditions que les bateliers belges sans l'être à aucun droit extraordinaire de navigation ou de patente.

La France pourra dénoncer le traité et en faire cesser les effets dans le délai d'un mois, si des augmentations aux droits actuels d'octroi ou autres des communes de Belgique venaient à altérer à son préjudice le bénéfice des stipulations qui y sont contenues. De notre côté, nous nous engageons, dans le cas où les droits d'entrée en France sur les fils et tissus de lin ou de chanvre étrangers viendraient à être réduits de plus d'un sixième, à abaisser aussitôt, et dans la proportion de cet excédant de réduction, les droits d'entrée sur les fils et tissus importés par la frontière limitrophe, de telle façon qu'il y ait toujours, en faveur de la Belgique, au moins la proportion de trois à cinq entre les droits existant à cette frontière et ceux existant aux autres frontières françaises.

Enfin, si les droits d'entrée en France sur les fils et toiles de lin ou de chanvre provenant de Belgique venaient à être réduits, une réduction semblable serait immédiatement introduite dans le tarif belge sur les mêmes articles de provenance française, de façon que les droits fussent uniformes des deux côtés à la frontière limitrophe.

Voilà en substance les dispositions de la convention conclue et signée le 16 juillet dernier. Nous devons croire qu'elle sera favorablement accueillie et promptement sanctionnée par la législature belge. Voisine de la France, à laquelle elle se trouve encore unie par la similitude du langage, de sa constitution politique, de ses institutions civiles, par une situation industrielle et commerciale en analogie presque complète avec la situation commerciale et industrielle de la France, la Belgique se trouvait placée par le fait de l'ordonnance du 26 juin, qui frappe d'une prohibition à peu près absolue l'industrie linière anglaise, dans le cas d'user vis-à-vis de nous des moyens de représailles auxquels l'Angleterre nous a elle-même forcés par sa politique d'absorption égoïste et insolente, ou de nous tendre une main fraternelle dans le nouveau pugilat ouvert par les intérêts anglais contre les intérêts français.

L'accueil fait dans la séance du 26 juillet par le parlement belge à la communication du traité indique qu'il sera adopté sans trop de difficultés, et qu'il pourra être mis en vigueur à l'échéance du sursis accordé jusqu'au 15 août par l'ordonnance du gouvernement français.

Si chez nos voisins comme chez nous on comprenait mieux qu'une nation ne peut pas vendre à tout le monde sans acheter de personne, et que les droits protecteurs ou les taxes prohibitives sont pour toutes les industries normales, solidement assises sur le sol national, une arme à deux tranchants qui blesse à la fois les intérêts de la production et de la consommation nationales et internationales, la France aurait pu sans doute obtenir pour ceux de ses produits dont les droits sont abaissés par la convention du 16 juillet des dispositions plus favorables encore. Le droit d'accise qui s'élève à 33 f. par hectolitre ou 80 f. par barrique, c'est-à-dire de 100 à 150 0/0 sur nos vins, se trouvera réduit seulement à 60 f. par barrique, à l'entrée des villes belges, sans compter les droits d'octroi. Ce n'est donc pas sur ce point un avantage dont nous puissions grandement nous applaudir.

Nous ne pourrions dire, sans entrer dans un examen minutieux et peu important au fond, si cette convention, que nous regardons comme conclue malgré les clameurs aussi injustes qu'inconsidérées auxquelles elle vient de donner lieu dans les deux pays, nous assure des avantages parfaitement analogues à ceux qu'elle stipule pour la Belgique. Le fait le plus important de cette convention, à notre sens, est une tendance évidente à une union plus intime des intérêts belges et français, un acheminement vers une union douanière qui, en affranchissant nos frontières des entraves ruineuses qui nuisent gravement à l'activité industrielle des deux nations et grèvent réciproquement leurs finances de tous les frais occasionnés par une surveillance toujours déjouée par le génie de la contrebande, ouvrira pour toutes deux un marché de 40 millions de consommateurs et sera le fondement d'une union plus vaste, dans laquelle la Suisse et la Savoie viendront naturellement un jour s'incorporer.

Nous examinerons dans un prochain article les récriminations qui ont été soulevées dans les deux pays par la conclusion de ce traité.

Paris, le 30 juillet 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier les députés étaient en grand nombre à la chambre. Avant l'ouverture de la séance on s'entretenait vivement dans les couloirs et la salle des conférences de l'élection de M. Emile de Girardin, on s'attendait à ce que l'ordre du jour appellerait une discussion sur cette élection ; mais le 2^{me} bureau n'ayant encore pris aucune décision à l'égard de l'élu de Bourgneuf, cette affaire a

été renvoyée à lundi. L'élection de M. Pauwels, contre laquelle une protestation très-énergique est dirigée, sera également rapportée lundi. On a parlé encore d'un débat très-vif au sujet de l'élection de M. Dilhan.

La séance a été presque entièrement occupée par la discussion qui s'est élevée à l'occasion de l'élection de M. de Larochejacquelein et de celle de M. Aylies.

M. Billault a profité de l'élection de Ploërmel pour accuser le ministère d'avoir appuyé un légitimiste aux dépens d'un membre de l'opposition dynastique. L'orateur, en exposant les faits avec une clarté parfaite, avait eu le soin de déclarer qu'il ne s'opposerait pas à l'admission du candidat élu et qu'il le plaçait hors du débat ; mais M. de Larochejacquelein était sans doute impatient de se produire, car, après une réponse habile de M. Duchâtel qui a cherché à démentir les faits et à nier les preuves les plus concluantes que présentait M. Billault, il est venu attaquer M. de Sivry qui n'était pas là pour lui répondre et s'est chargé de compléter la justification du ministère en se joignant à M. Duchâtel dans ses attaques contre la gauche.

Le début de ce député a été applaudi par les centres, et ce matin les journaux ministériels en font un éloge pompeux et exaltent à l'envi la loyauté chevaleresque de l'élu de Ploërmel. Si c'est là le succès qu'ambitionnait M. de Larochejacquelein, il doit être satisfait.

La protestation adressée à la chambre contre cette élection ne présentait pas de difficultés sérieuses ; le principal argument reposait sur l'admission de trois bulletins portant le nom de M. de Larochejacquelein, sans autre désignation, et pouvant à la rigueur s'appliquer à d'autres membres de cette nombreuse famille. Le bureau avait fait justice de cette protestation en proposant l'admission, et l'admission a été prononcée sans qu'on l'ait mise aux voix.

Le parti ministériel, dans le regret que lui fait éprouver la perte de M. Lemerrier, avait cherché à faire annuler l'élection de M. Aylies.

Après un rapport de M. Moreau (de la Meurthe), M. Philippe Dupin a discuté les conclusions du bureau et en a montré la puérité. M. Aylies avait été nommé le deuxième jour de l'élection après des opérations parfaitement régulières ; mais la veille on avait annulé un scrutin commencé, et on voulait que les opérations du premier jour rendissent nul ce qui avait été légalement fait le second. Les précédents de la chambre étaient incontestables. La chambre l'a enfin compris ainsi en votant l'admission de M. Aylies à une grande majorité. Quand on est allé aux voix, les ministres se sont levés avec la majorité, sauf M. Guizot qui est resté assis.

— Dès ce matin, les troupes de ligne et la garde nationale se rassemblaient sur tous les points de la capitale pour aller occuper les postes qui leur étaient assignés. A dix heures, une double haie de gardes nationaux et de troupes de ligne était formée depuis le parvis de Notre-Dame, le Quai-aux-Fleurs, le Pont-au-Change, les quais de la Mégisserie, du Louvre, des Tuileries, se déployait sur la place de la Concorde, se prolongeait par l'avenue des Champs-Élysées jusqu'à l'Arc-de-Triomphe, et de là jusqu'à Neuilly.

Plusieurs détachements de gardes nationaux et de troupes de ligne entouraient la place du Parvis.

A dix heures et demie, toute communication entre les deux rives, depuis le pont Marie jusqu'à Neuilly, était interrompue par les gardes municipaux et les sergents de ville de service.

A onze heures, les premiers coups de canon retentirent et annoncèrent que le cercueil venait d'être placé sur le corbillard et que le cortège se mettait en marche. Huit voitures de deuil attelées de six chevaux chacune suivaient le clergé qui marchait de chaque côté

FEUILLETON DU CENSEUR.

LES AVENTURES D'UN FIFRE.

La 69^e demi-brigade était citée en Egypte pour son corps de musique, l'un des mieux exercés de l'armée expéditionnaire. Sous la République, cette branche de l'art n'était pas cultivée comme elle l'est aujourd'hui où chaque régiment possède un véritable orchestre armé d'instruments à vent harmonieux et de cuivres sonores. Quand les clarinettes ne jouaient pas trop faux et que la grosse caisse battait en mesure, on croyait avoir des artistes parfaits ; un bon fifre surtout était regardé comme la dernière expression de la musique militaire, et c'était à qui se procurait ce phénix rare et recherché.

Sous ce rapport, la 69^e ne laissait rien à désirer : son fifre passait pour l'une des merveilles du genre. Dans les sérénades de la place de l'Ezbekié, où logeait l'état-major, c'était lui qui exécutait les solos, et il s'en acquittait avec un talent qui lui valut plus d'un illustre suffrage. Quand l'entrepreneur du Fivoli égyptien voulait organiser une fête dansante, il commençait par s'assurer la collaboration du fifre de la 69^e.

Plus d'une fois Bonaparte lui-même le fit appeler pour charmer les loisirs de la dame de ses pensées. Le fifre, il faut le dire, méritait ces honneurs. Ce n'était pas un artiste ordinaire exécutant machinalement quelques vieux airs sur le mode aigu. Il avait un répertoire varié : il se piquait de tenir la demi-brigade à la hauteur des partitions récentes. La Marche des Tartares, de Kreutzer, les chœurs de Paul et Virginie lui étaient familiers. Quand il touchait à la musique ancienne, c'était en connaissance. Il demandait des motifs à l'Orphée et à l'Alceste de Glück, à la Didon de Piccini, aux bons opéras de Lulli et de Rameau, et ne se privait pas de mettre le Devin du Village en variations. Jamais fifre ne fut mieux doué par la nature.

On le connaissait dans la demi-brigade sous le nom de Roquet. Il est possible que ce ne fût pas là son nom véritable, mais personne ne lui en donnait d'autre. C'était un enfant de troupe qui avait été élevé dans la chambre, petit de taille et peut-être un peu noué ; de là lui était venu son surnom.

Roquet avait fait les premières campagnes du Rhin comme l'enfant de troupe. Quand il eut douze ans, le major lui fit cadeau d'un fifre, et au bout de huit jours il tirait des sons satisfaisants. La demi-brigade rendit justice à cette vocation précoce, et après un mois d'exercice Roquet était incorporé comme second fifre. A quinze ans, il passa premier fifre : c'é-

tait son bâton de maréchal. Dès ce moment, l'amour de son art le domina tout entier.

Dans les premiers jours qui suivirent l'occupation du Caire, l'aspect de la ville et de ses environs défraya la curiosité du soldat. Ce qui surtout attirait les visiteurs, ce furent les colosses en pierre dont Bonaparte avait provoqué le souvenir au moment de la bataille décisive qui lui livra l'Egypte. Presque tous les corps allèrent à leur tour contempler ces pyramides assises sur les confins du désert et déjà atteintes par les envahissements des sables. Leur masse imposante semblait planer sur ces solitudes et marquer la place où fut cette Memphis que dévastèrent Cambyse et Amrou.

Tout cet espace est aujourd'hui frappé de stérilité et en proie à la dévastation. Quelques bouquets de palmiers et d'acacias épineux (l'acanthé des Egyptiens) varient seuls la monotonie et la tristesse du paysage. Sur cette lande, aujourd'hui si nue, s'éleva pourtant l'une des plus grandes capitales du monde ancien, et là où quelques villageois épars végètent à peine vivaient autrefois deux cent mille âmes dans une enceinte couverte de palais.

Ainsi disparaissent les villes comme les peuples ; le temps emporte jusqu'aux vestiges des civilisations qui ont accompli leur tâche.

Au-delà de Memphis, et en remontant le Nil, se trouve, à la limite même de la vieille capitale, une seconde nécropole non moins curieuse que celle des grandes pyramides de Gizeh. On la nomme indifféremment la plaine des Momies ou la plaine de Sakkarah. Gizeh formait le camp des morts du côté du nord, Sakkarah du côté du midi. D'autres pyramides moins élevées, mais plus nombreuses, attestent cette destination. Aucun lieu n'offre plus d'intérêt.

C'est de là ou des hypogées de la Haute-Egypte que l'on a tiré ces momies qui sont devenues l'objet d'un commerce en Europe, commerce singulier qui peuple nos musées de corps desséchés sous leurs bandes, et qui n'entraîne probablement pas dans les calculs de ceux qui se firent embaumer de la sorte. Aujourd'hui, grâce à cet esprit de conservation d'outre-tombe, de graves hiérophantes, morts il y a quatre mille ans dans la vallée du Nil, promènent leurs dépouilles sur les bords de la Seine, assistent à nos expositions publiques et voient violer, dans leurs restes parcheminés ce culte de la forme matérielle auquel ils sacrifiaient en disputant leurs corps à la destruction.

La plaine de Sakkarah a été dans tous les temps le théâtre de spéculations étranges. Une masse énorme de puits, de souterrains, de pyramides, de cryptes, s'y offre aux profanateurs de sépultures. L'usage grec, qui en cela, dit-on, n'était que la suite d'un usage égyptien, voulait que l'on mit dans la bouche de chaque mort une pièce de monnaie, représentant l'obole que l'on paie à Caron, le nocier des enfers. Les Arabes, qui ont

peu de respect pour les traditions mythologiques, ont découvert il y a long-temps cette particularité, et l'on trouve aujourd'hui dans ces champs de repos peu de cadavres qui n'aient la mâchoire brisée.

Un autre trafic est celui des oiseaux sacrés auxquels était consacré un immense puits que l'on connaît aujourd'hui encore sous le nom de Puits des Oiseaux. C'est de là que nous viennent ces ibis empailés qui font l'honneur des riches collections de l'Angleterre et du continent. La plaine de Sakkarah se trouve ainsi parsemée tout entière d'ouvertures plus ou moins profondes qui, les unes horizontales, les autres perpendiculaires, donnent accès vers des galeries souterraines communiquant entre elles.

Quoique la plaine de Sakkarah fût située à six lieues du Caire, cependant elle était l'objet d'excursions nombreuses. Le corps de musique de la 69^e eut l'occasion de s'y rendre en faisant la conduite au général Desaix qui s'embarquait sur le Nil pour rejoindre sa division alors en marche vers la Haute-Egypte.

Plusieurs barques ou djerms avaient été employées à ce transport, et l'une d'elles portait l'orchestre flottant ; Roquet en était l'âme, et jamais il ne montra tant de verve. Ce large fleuve sur lequel l'escadrille glissait, ces rives couvertes de beaux sycomores, cette longue suite d'îles qui formaient un archipel de verdure, tout contribuait à exciter l'enthousiasme musical de l'artiste ; il se surpassa.

Les ombres des Pharaons Chéops et Mycéridus durent être charmées par des variations sur la Marseillaise et le Chant du Départ comme jamais firent humain n'en avait cadencé. Le trajet fut ainsi abrégé, et, grâce à un vent favorable, trois heures après le départ du Caire on se trouvait en face de la plaine de Sakkarah.

Là s'arrêtait l'itinéraire du corps de musique. Desaix poursuivit seul sa route vers la Haute-Egypte. Quant à l'escorte instrumentale, elle voulut, avant de reprendre le chemin du Caire, jeter un coup d'œil sur les antiquités de cette nécropole.

On débarqua donc les artistes sur le rivage, en leur accordant une heure pour satisfaire leur curiosité. Ils se répandirent joyeusement dans la plaine couverte de pyramides ruinées, les unes en briques, les autres en grès brèche, celles-ci de trois cents pieds de haut, celles-là dépassant à peine la taille d'un homme. Il faut croire que c'était là, chez les Egyptiens, une manière de mesurer le rang du défunt. Les pyramides des Pharaons, souverains de la contrée, avaient quatre cents pieds de hauteur ; les pyramides de leurs sujets devaient être d'une élévation moindre et proportionnée à leur importance.

Après les rois venaient les prêtres, puis les guerriers, puis les artistes, ensuite les autres classes, dans l'ordre de leur fortune et de leur condi-

de la haie avec le curé de Neuilly en tête. Venait après un petit corbillard tendu de nuit, surmonté d'une couronne ducal, et dans lequel était placée sur un riche coussin de velours l'urne contenant le cœur du prince; ce corbillard, traîné par six chevaux, était conduit par six valets de pied. Quatre voitures de deuil fermaient cette partie du cortège, à la suite duquel venait le grand corbillard portant le corps du prince, traîné par huit chevaux caparçonnés de noir et conduits par des valets de pied en grand deuil. Sur le devant et sur le derrière du char, des drapeaux tricolores voilés de crépes couvraient des statues d'argent qui supportaient le cercueil recouvert de velours violet parsemé d'étoiles d'argent. Sur la tête du cercueil étaient déposés les insignes du prince et ses armes. La couronne ducal était supportée par quatre anges d'argent massif. Les maréchaux de France Soult, Valée, Gérard et Molitor à cheval tenaient les cordons du poêle. Dans les premières voitures de deuil qui venaient ensuite se trouvaient M. le chancelier Pasquier, M. Laffitte, président provisoire de la chambre des députés, les ministres et d'autres grands dignitaires; dans une des dernières voitures se trouvaient les quatre princes fils du roi. Les troupes, en arrivant à la place de Notre-Dame, se repliaient dans les rues avoisinantes.

A deux heures et demie, le corbillard arriva à la porte de l'église et fut déposé sous le péristyle. Le fronton de la cathédrale était tendu de noir jusqu'au sommet des tours. A la hauteur de la première galerie étaient placés trois médaillons: celui du milieu portait le chiffre du prince (F. P. O.); dans les deux autres on lisait ces mots: « Algérie. Anvers. » Le cercueil, reçu par l'archevêque et tout le clergé de la capitale, fut porté sur un magnifique catafalque élevé au milieu de la nef; la cérémonie religieuse et les chants funèbres commencèrent.

La gauche et le centre gauche ont leurs réunions, le parti conservateur a la sienne, MM. Passy et Dufaure veulent en former une quatrième. On assurait hier soir que cette réunion comptait déjà de vingt-cinq à trente membres très-résolus à refuser leur concours au ministère de M. Guizot. Si indécis et si irrésolus que nous ayons toujours connu MM. Passy et Dufaure, nous n'avons jamais supposé un seul instant qu'après le sévère avertissement donné par le pays au pouvoir, ils pussent pencher encore vers M. Guizot. D'ailleurs, nous nous souvenons encore que dans la session dernière, à plusieurs reprises, M. Dufaure s'est séparé de la politique de M. Guizot, et cette politique est trop généralement condamnée aujourd'hui pour qu'il soit tenté de lui donner son appui.

La vérification des pouvoirs s'est faite jusqu'à présent avec une rapidité qui pourrait faire espérer au ministère que la discussion ne s'engagera pas sur les manœuvres de toutes sortes qui ont été essayées pour corrompre l'esprit dans lequel les dernières élections ont été faites. Nous croyons pourtant que cette discussion s'engagera après-demain, à propos des élections de MM. Dilhan et Pauwels, nommés par les collèges de Saint-Girons et de Langres. L'élection de M. Dilhan est attaquée pour la part que le pouvoir y a prise, celle de M. Pauwels pour la manière dont ce député a réussi à s'assurer une majorité d'une voix. Une protestation signée par plus de quatre-vingts électeurs a été adressée à la chambre au sujet de cette dernière. Parmi les signatures on remarque celles du président du tribunal de première instance de Langres, du substitut du procureur du roi à Vassy, du procureur du roi à Dijon, du premier adjoint au maire de Langres, de plusieurs membres du conseil-général de la Haute-Marne, de plusieurs membres du conseil d'arrondissement de Langres, de tous les juges de paix de cet arrondissement, du bâtonnier de l'ordre des avocats de Langres, d'un grand nombre de fonctionnaires publics, etc. Tout ce qu'il y a de notable à Langres paraît avoir signé la protestation, qui a de la gravité bien plus encore par les signatures dont elle est couverte que par les faits qu'elle relate.

Les députés conservateurs purs se sont réunis hier soir sous la présidence de M. Hartmann au nombre de 182. Le tiers-parti, représenté par MM. Dufaure et Passy, s'est abstenu de s'y présenter. Il a été décidé que M. Sauzet serait le candidat qu'on porterait à la présidence et qu'on ferait tous les efforts pour empêcher qu'aucune interpellation sérieuse ne fût adressée au ministère avant le vote de la loi de régence.

Suivant une ordonnance du roi du 24 juillet, le conseil de famille des petits-fils du roi, le comte de Paris et le duc de Chartres, sera présidé par le chancelier et composé des princes ayant atteint l'âge de majorité et, en outre, des personnes suivantes: M. le maréchal duc de Dalmatie, M. le maréchal Gérard, M. Portalis, premier président à la cour de cassation, M. Dupin, procureur-général, et M. Barthe, premier président de la cour des comptes.

tion. Ceux qui ne pouvaient pas aspirer aux honneurs de la pyramide se contentaient d'une place dans les caveaux souterrains où les cadavres embaumés étaient rangés contre la muraille. A de certaines époques de l'année, on descendait dans ces catacombes, et la génération vivante exécutait une procession aux flambeaux au milieu de ces générations mortes.

On s'est souvent demandé si cet embaumement universel chez les Egyptiens ne prenait sa source que dans une pratique religieuse, ou s'il fallait en rapporter l'origine à quelque mesure d'hygiène. Le fait est qu'aujourd'hui, dans cette vallée autrefois si célèbre par sa salubrité, règne un fléau qui semble y avoir établi son siège.

La peste, avec le caractère qu'on lui connaît, est née en Egypte, et c'est toujours du littoral égyptien qu'elle rayonne sur le reste de l'Orient. Dans aucun autre pays du monde on ne retrouve un mal semblable avec les accidents qui le distinguent. Qui nous dit que l'embaumement des corps n'avait pas été déterminé autrefois par les inconvénients de l'inhumation dans un sol d'alluvion, et ne se pourrait-il pas que la peste fût issue de la désuétude de cette méthode?

Les Egyptiens étaient un peuple grave et observateur: ils ne faisaient rien sans réflexion, sans dessein, sans motif. Dans ce cas, les moyens préventifs de la peste se trouvaient principalement dans un autre système d'inhumation que celui qui est aujourd'hui en vigueur en Orient. Si le procédé d'embaumement sur une grande échelle est impossible dans l'état de civilisation de ces contrées, on pourrait avoir recours à des moyens plus simples et moins coûteux. L'incinération païenne avait cela d'avantageux qu'elle faisait disparaître tous les miasmes morbides; son seul inconvénient était d'enlever le corps du délit en cas de crime.

Qu'on nous pardonne ce hors-d'œuvre. Il est à croire qu'aucune de ces réflexions ne fut suggérée par l'aspect de la nécropole aux clarinettes, aux chapeaux chinois et aux cymbales de la 69^e. Ils visitèrent le champ du repos en véritables profanes, gravirent les pyramides, cherchèrent à pénétrer dans les souterrains accessibles d'où ils enlevèrent quelques débris de momies, des bandelettes, des plumes d'oiseaux et ces petites poteries rouges que l'on trouve en abondance dans toutes les tombes antiques. Rien de particulier n'avait signalé cette petite maraude quand, au coin d'un tertre qui surmontait quelques acacias, un cri se fit entendre. C'était le fibre Roguet qui venait de s'enlanguir dans un puits dont un large câprier masquait l'ouverture. Le malheureux avait mis le pied sur la plante rampante, croyant qu'elle couvrait un terrain solide, et il s'était abîmé dans un gouffre de quarante pieds de profondeur. A la première alerte, tous ses compagnons accoururent. Avec le tranchant du sabre on eut bien vite débarrassé l'ouverture du feuillage parasite qui l'obs-

Nous croyons que le ministère aurait pu conseiller au roi des choix un peu plus heureux.

Le National est le seul journal qui n'ait pas paru ce matin à l'occasion de l'anniversaire des trois journées de juillet 1830.

MM. Thiers, de Rémusat et Dubois (de la Loire-Inférieure), les trois commissaires choisis parmi les députés du centre gauche dans une réunion qui a eu lieu chez M. Ganneron avant-hier pour s'entendre avec la gauche, ont eu aujourd'hui une longue entrevue avec M. Odilon Barrot. Le concours de la gauche dans la question de la régence n'étant plus douteux, les commissaires se sont attachés spécialement à démontrer la nécessité qu'il y a d'ajourner la question ministérielle après le vote de la loi de régence; qu'en agissant autrement, loin de renverser le pouvoir, on ne ferait que l'affermir, et la gauche mériterait ainsi le reproche d'avoir voulu subordonner la question dynastique à une crise ministérielle, c'est-à-dire à un délai plus ou moins long.

A ces raisons, que les commissaires présentèrent comme ayant été puisées dans une appréciation loyale des intérêts même de la gauche et de l'opposition entière, M. Odilon Barrot essaya d'opposer l'esprit du pays, le résultat des dernières élections et l'attente impatiente dans laquelle doivent se trouver tous les hommes indépendants de voir la direction des affaires passer entre des mains plus pures sinon plus habiles. L'existence du cabinet ayant été ainsi mise en question, les commissaires et surtout M. Thiers dirent qu'ils la regardaient comme très-compromise et ne pouvant en aucune manière se prolonger au-delà de la session actuelle. Il fut en outre reconnu avec M. Odilon Barrot qu'il ne s'agissait pas seulement du renvoi de M. Guizot, mais bien du changement du ministère tout entier dont les membres se sont compromis par leur aveugle adhésion à la politique de leur chef.

Revenant sur la question de savoir quel serait le moment le plus opportun pour engager la lutte, les commissaires persistèrent à le renvoyer après le vote de la loi de régence et prononcèrent même le mot de neutralité, dans le cas où la gauche en disposerait autrement.

M. Odilon Barrot demanda à réfléchir avant de se prononcer, et les commissaires se retirèrent en ajournant la conférence à lundi.

Bien que jusqu'à ce moment il n'y ait encore rien d'arrêté entre les différentes fractions de l'opposition sur la marche à suivre vis-à-vis du ministère en ce qui concerne les questions purement politiques, nous sommes portés à croire que la lutte est imminente et que le centre gauche ne pourra se dispenser d'y prendre part, si, comme tout l'annonce, le combat s'engage avant la discussion de la loi de régence; la vérification des pouvoirs en serait le signal.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUILLET.

Au moment de l'ouverture de la bourse, il n'y avait que très-peu de personne dans la salle, mais les agents de change étaient assez nombreux. Le premier cours a été 77 75, et pendant quelque temps la rente a paru assez ferme. Elle est tombée ensuite graduellement jusqu'à 77 65, et elle est restée à ce cours jusqu'au moment de la réponse des primes.

La plus grande partie de celles restant à ce prix ont été levées; quelques unes cependant ont été abandonnées.

Après la réponse, il y a eu une réaction en hausse très-rapide, et la rente est remontée à 78 fr. Elle a fermé au parquet à 77 90. Dans la coulisse, elle n'était offerte qu'à 78.

Cinq 0/0, 118 75. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 40. — Trois 0/0, 77 90. — Banque, 0000 00. — Obligations de Paris, 1270 00. — Naples, 000 00. — Dette active d'Espagne, 22 1/2. — Etats-Romains, 105 1 4. — Cinq 0/0 belge, 102 3/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Laffitte, 5020 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

Chambre des Députés.

Séance du 29 juillet 1842.

PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE, DOYEN D'AGE.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté. Sont admis MM. Galos et Maurat-Ballange.

M. CHEGARAY fait le rapport sur l'admission de M. Pauwels, élu dans le département de la Haute-Marne.

Plusieurs membres à gauche font observer qu'une pièce importante manque au dossier pour décider en connaissance de cause de la validité de l'élection de M. Pauwels.

Voix diverses: L'ajournement!

Sur la demande de M. Salvandy, l'ajournement est prononcé.

M. DUTHIL présente, d'une voix difficile à entendre et avec un accent méridional qui le rend presque inintelligible, le rapport de l'élection de M. Henri de Larochejacquelein. Nous n'entendons pas un mot des moyens présentés au nom de la commission, qui conclut, par l'organe de son rapporteur, à l'admission du député nommé à Ploërmel.

M. BILLAULT: Je ne viens pas m'opposer à l'admission, mais la chambre a le droit d'examiner la validité des élections, d'examiner aussi la conduite du cabinet; c'est cette conduite que je viens signaler. (Exclamations

au centre. — Interruption.) Je viens établir devant la chambre que le ministère a servi la candidature de M. de Larochejacquelein en combattant celle de M. de Sivry.

M. DUCHATEL: Je demande la parole.
M. BILLAULT: Je dis que le ministère a donné pour instruction à ses subordonnés d'appuyer, dans le Morbihan, le parti légitimiste contre le parti dynastique. (Vive agitation.)

Il avait été question dans le public d'une correspondance administrative dont je ne parlerai pas; mais il est une autre pièce que je peux lire: c'est une lettre du sous-préfet de Ploërmel, écrite par lui à M. de Sivry et prouvée par moi. (Au centre: Oh! oh!) Cette lettre est du 24. La voici. Ici M. Billault commence la lecture de cette pièce importante. Quelques murmures s'élèvent au centre. Messieurs, dit M. Billault, en pareille matière il faut être net et franc, et c'est parce que nous savons, députés de l'ouest, le terrain brûlant où nous marchons, que nous parlons ainsi.

Au centre: Députés du midi, nous savons la même chose.
M. BILLAULT lit enfin la lettre dans laquelle le sous-préfet déclare qu'il se disposait à voter pour M. de Sivry; on lui avait imposé la neutralité, mais quatre ou cinq jours avant l'élection il n'a pas gardé la neutralité qu'on lui avait imposée. « Moi, écrit le sous-préfet, je fis taire mes intérêts de sous-préfet, et me plaçant au milieu des amis de la révolution de juillet et du roi, je désobéis. » (Très-bien! très-bien!)
L'orateur termine en blâmant vivement le ministère de chercher exclusivement son appui parmi les légitimistes.

M. DUCHATEL: L'administration n'a pas appuyé la candidature de M. de Larochejacquelein; mais M. de Sivry n'avait pas à espérer, lui hostile au ministère, que nous appuierions sa candidature.

Le ministre dit que c'est l'opposition qui a appuyé des ennemis du gouvernement, des hommes qui ont trempé dans des complots. Si M. de Larochejacquelein avait eu un concurrent conservateur, toute l'opposition l'eût appuyé. Il n'y a pas deux poids et deux mesures: les devoirs du gouvernement et ceux de l'opposition sont les mêmes. (Non! non!)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN: Je n'ai demandé d'appui à personne. Je n'entrerais pas dans les contestations qui s'élèvent sur mon élection. Reste la question vendéenne... (Murmures.) J'ai été nommé par le pays; ne craignez rien, je sais mes devoirs, je les remplirai tous.

L'orateur continue et cite une phrase d'une lettre de MM. Odilon Barrot et Taschierau, qui recommandaient M. Walsh, en rappelant qu'après Waterloo l'armée vendéenne s'est réunie à l'armée de la Loire; l'orateur remercie M. Barrot de cette lettre généreuse. Il dit ensuite, au milieu des murmures, que la plupart des membres de la gauche ont dû leur élection aux légitimistes. Il y a eu d'infâmes moyens. On a fait courir le bruit que j'étais protestant, que j'avais fait distribuer des cocardes blanches à Josselin.

M. de Sivry, messieurs, n'a jamais été nommé que par des voix légitimistes (on rit), et il les a fait solliciter.

On trouve singulier que les électeurs de Ploërmel aient nommé, mais cela est tout simple; les légitimistes sont en majorité dans le collège, j'étais leur représentant le plus naturel. M. Billault lui-même est nommé par l'appui des légitimistes. (Dénégations.)

M. BILLAULT: J'avais été nommé jusqu'à présent à l'unanimité, parce que les 45 légitimistes s'abstenaient; cette année j'ai eu 103 voix sur 113: 10 voix ont été données à M. de Vainy ou à d'autres.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN: Et j'ajoute qu'un des hommes qui ont contribué le plus à l'élection de M. Billault est le petit fils de Cathelineau, le généralissime de la Vendée.

M. BILLAULT: J'ignorais complètement ce fait.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN: Je parle de l'élection de Paris.

M. BILLAULT: J'ai vu les électeurs du 3^e arrondissement la veille de mon départ pour Ancenis, et je ne les ai pas revus depuis. (Très-bien!) M. Billault continue et annonce qu'il va sortir de la question de personnes....

M. ODILON BARROT se lève et dit quelques mots de sa place. Il croit à la réalité du serment et que, dans certains cas, un membre de l'extrême droite vaut mieux qu'un conservateur.

M. BILLAULT achève son discours au milieu des interruptions organisées du centre.

M. BERRYER: Je ne comprends pas cette sorte d'exclusion qu'on veut faire de certaines parties de cette chambre. Il y a des hommes de conscience qui ont traversé les gouvernements en les servant avec des convictions profondes. Quant à moi, je suis entré dans un principe avec la pensée de servir mon pays: tel a été mon but; et, quand je vois un homme, sur quelque banc que ce soit, animé comme moi de la fièvre de l'amour du pays, je lui donne ma voix dans lui demander s'il vient de la République, de l'Empire, de la Restauration ou du gouvernement de juillet. (Très-bien!)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN prête serment.

La chambre reprend la vérification des pouvoirs.

M. DUFAURE présente le rapport de quelques élections.

M. CORNE rend compte de l'élection de M. Saubat, et conclut, malgré une protestation, à la validation de cette élection. M. Saubat est admis.

Plusieurs autres élections sont validées.

M. MOREAU (de la Meurthe) demande, au nom de son bureau, l'annulation de l'élection de M. Aylies à Domfront (Orne).

Voix diverses: Ecoutez! écoutez!

MM. les députés, qui sont presque tous dans les salles extérieures depuis la fin du précédent débat, rentrent dans l'enceinte parlementaire.

M. MOREAU présente son rapport. M. Aylies justifie le cens et l'âge. Voici l'état du vote: sur 434 suffrages, deux billets, l'un blanc et l'autre portant: *Aucun des deux*, ont été supprimés; restaient 432 suffrages: majorité absolue, 217; c'est le nombre de voix qu'a obtenues M. Aylies. Une

traut, et l'on reconnut un orifice de six pieds de circonférence, destiné évidemment à servir de soupier à ces catacombes. Une obscurité profonde empêchait de rien distinguer au fond du puits, mais il était facile d'entendre des gémissements plaintifs qui prouvaient que le pauvre fibre s'était blessé dans sa chute. On l'interpella à diverses reprises sans obtenir de réponse. Enfin, il parvint à s'expliquer.

Grâce à quelques obstacles qui avaient amorti le coup, Roquet en était quitte pour quelques contusions. Remis de cette terrible secousse, il put se lever et s'assurer de l'état des lieux. En tâtant les parois de sa prison, il s'assura qu'elle était murée de toutes parts et qu'elle n'offrait aucune issue. Le seul moyen de sortir de son cachot était donc de regagner l'ouverture par laquelle il avait été précipité; mais comment tenter cette ascension périlleuse?

On essaya divers expédients. En premier lieu, le fibre chercha à reconnaître s'il ne serait pas possible de remonter vers l'ouverture à l'aide des aspérités et des saillies que pouvaient offrir les murs du souterrain. Tous ses efforts furent vains: dans la partie inférieure, les parois étaient lisses et ressemblaient à celles de la citerne où Joseph fut jeté par ses frères: à peine put-il s'élever à une hauteur de deux ou trois pieds, au-delà les points d'appui lui manquaient.

On comprit dès lors que son salut ne devait venir que d'en haut. Les imaginations se donnèrent carrière: on n'avait pas de cordes; mais en ajoutant les uns aux autres les monchoirs des musiciens on parvint à en confectionner une qui fut descendue dans le souterrain. Elle n'arrivait pas au fond; cependant, à force d'élan, Roquet parvint à en saisir le bout, et il s'y suspendit avec l'énergie d'un homme à bout de ressources. Ses compagnons, le sentant cramponné, commencèrent à tirer à eux la corde factice avec toutes sortes de précautions; mais à peine le pauvre fibre se trouva-t-il à quinze pieds du sol que ce lien se rompit et le fit rouler de nouveau au fond de son caveau, plus meurtri, plus disloqué qu'auparavant. Impossible de renouveler la même expérience aux dépens d'a membres et de la vie du prisonnier. Les barques étaient à une demi-lieue de là. Quatre musiciens se détachèrent pour aller chercher l'un de ces cordages en sparterie qui font partie de l'équipement de toute marine arabe; les autres restèrent sur les lieux en rassurant le pauvre fibre contre l'abandon et l'exhortant à la patience.

Roquet commençait à y voir clair dans son cachot. On sait quelle lucidité acquiert la vue à mesure qu'elle s'habitue aux ténèbres. Ainsi peu à peu il apercevait une foule d'objets qui jusque-là lui avaient échappé. Le souterrain était plus vaste qu'il ne l'avait cru d'abord; sa forme était celle d'une citerne dont le cerveau se serait arroudi en voûte. Elle ne semblait pas avoir servi à des inhumations, car aucun débris humain ne jonchait

le sol. Tous les revêtements étaient achevés avec un soin infini, et rien n'avait été épargné pour en faire une habitation convenable: seulement les hâtes manquaient. On n'y remarquait pas même les traces du passage des flambeaux, qui sont le caractère distinctif de tous les hypogées et de toutes les cryptes de l'Egypte. La visite aux morts, dans les jours solennels, était de cérémonial strict dans l'ancienne loi des hiérophantes, et telle est la puissance de conservation de ces souterrains, que la fumée laissée par les torches il y a plus de trois mille ans y subsiste encore.

Cependant, à force de fureter dans les recoins de sa prison, Roquet finit par découvrir une issue entièrement masquée par un retour de la muraille. C'était un couloir étroit dans lequel, tout grêle qu'il était, il ne put s'engager sans effort. Une crainte instinctive le retenait d'ailleurs; il craignait de rencontrer de nouvelles chausse-trappes et de descendre ainsi d'étage en étage jusqu'aux entrailles de la terre. Toutefois la curiosité l'emporta. En s'efforçant un peu, il parvint à franchir le corridor qui s'éclaircissait graduellement, et arriva ainsi dans une longue galerie qu'éclairaient des soupiraux placés de distance en distance et disposés de la même manière que celui par lequel il avait fait la culbute. Cette galerie était peuplée; deux longues files de momies adossées aux murs semblaient rigir sur les visiteurs importuns des yeux fixes et sévères. Roquet n'était pas poltron; il allait bravement au feu; le sifflement des balles, le bruit du canon, ne l'intimidaient pas. Pourtant il eut peur. La mort ne lui était jamais apparue sous cet aspect, avec ce cortège de représentants. Seul vivant au milieu de ces cadavres, il se peupla l'esprit de fantômes, ces voir leurs yeux s'apaiser, leurs têtes se mouvoir. Le silence même de ces catacombes l'épouvantait; il regrettait les risques des champs de bataille.

On sait combien la peur est ingénieuse. Roquet eut recours à tous les expédients qu'elle suggère; il toussa, il se moucha, se parla tout haut; il appela par leurs noms ses camarades du corps de musique. Sa voix ne parvint pas jusqu'à eux, et ils ne purent lui répondre. Il voulait alors venir sur ses pas, mais une force presque invincible semblait le tenir en chaîne; on eût dit qu'il ne voulait pas donner à ces momies le spectacle de sa fuite et craignait d'être poursuivi par leurs ricanelements. Alors une idée lui vint: il avait son fibre en poche; il se résolut à exécuter une sérénade d'un style français en l'honneur de ces vénérables sujets des Pharaons. Ce petit concert avait le double avantage de le distraire de ses raons et de le mettre ses camarades sur la trace de son odyssée souterraine. Il préluda par la Marche du Tartare, et un certain perlé, résultat de l'émotion intérieure, donna à son exécution des qualités toutes nouvelles. On l'avait entendu d'en haut, on le suivait: le fibre indiquait sa voix. Roquet, plus rassuré, se surpasa, il fit des merveilles; il épuisa les richesses de son répertoire, depuis le Roi Dagobert jusqu'au Caron l'ap-

protestation a porté sur la suppression des bulletins. Cela n'a pas paru... Une autre difficulté s'est présentée. Un bulletin a été déposé on vert... Une autre difficulté s'est présentée. Un bulletin a été déposé on vert... Une autre difficulté s'est présentée. Un bulletin a été déposé on vert...

Le troisième moyen, plus sérieux, et qui a déterminé le bureau à de-... mander l'annulation, est celui-ci : Il y a eu deux scrutins le même jour... On était arrivé dans l'appel au numéro 101, lorsqu'on s'est aperçu d'une... irrégularité de forme.

Le bureau, se fondant sur ce qu'il ne peut y avoir qu'une séance et un... scrutin par jour, propose l'annulation. M. PHILIPPE DUPIN combat les conclusions du rapporteur ; le scrutin... était commencé quand on s'aperçut qu'on avait omis de tenir note des... noms des électeurs votants : qu'y avait-il à faire ?

Au centre : Remettez au lendemain. M. PHILIPPE DUPIN : Evidemment il fallait annuler une opération qui... ne pouvait plus être valable.

Au centre : Il fallait remettre au lendemain. M. PHILIPPE DUPIN : Il y a dans les précédents de la chambre une dé-... cision contraire ; ainsi la chambre a déclaré régulière l'élection de M. De-... bray, et cependant un scrutin ayant été annulé parce qu'un électeur avait... voté sans prêter serment, le scrutin a été recommencé sur-le-champ, et... le député fut nommé le même jour. D'ailleurs, quand le second scrutin... du 10 serait nul, qu'importe à l'élection, puisque c'est le 11 seulement que... M. Aylies a été nommé ? Peut-on dire qu'une opération régulière est in-... valide parce qu'il y a eu une opération irrégulière la veille ? (Aux voix !... aux voix !)

MM. Vatout et Marmier demandent à la fois la parole. M. LARABIT : Hier, j'ai proposé à la chambre, au nom du 9^e bureau, l'admission de M. Denis (du Var), et son élection offrait une circonstance... absolument pareille : quelques électeurs avaient voté lorsqu'on reconnut... que le papier envoyé par la sous-préfecture était transparent et de mau-... vaise qualité ; on envoya en chercher d'autre, on annula le scrutin, on en... recommença un autre et M. Denis fut élu. (Sensation.)

M. POUILLÉ déclare que deux électeurs, seulement avaient voté et qu'ils... n'avaient pas quitté la salle. M. YATOUT insiste pour l'annulation de l'élection, et dit que ce serait... violer la loi électorale que d'admettre qu'il peut y avoir deux scrutins... dans une séance.

M. DEMON (de Lot-et-Garonne) combat l'annulation en faisant obser-... ver que le scrutin annulé à son début ne saurait être compté, et que... d'ailleurs ce qui a été fait le premier jour ne peut invalider ce qui a été... fait le second, puisque rien n'était changé à la situation des candidats. (Aux voix ! aux voix !)

L'admission de M. Aylies est mise aux voix. Trente à quarante membres... du centre se lèvent contre, le reste de la chambre et les ministres se lè-... vent pour. L'admission est prononcée. M. CHEGARAY se présente de nouveau à la tribune pour faire son rap-... port sur l'élection de M. Pauwels.

M. MAURAT-BALLANGE demande l'ajournement. M. MERCIER (de l'Orne) : Les mêmes motifs qui ont fait ajourner le rap-... port au commencement de la séance doivent le faire ajourner encore, à... moins que M. le rapporteur n'ait reçu la pièce dont il a été question.

M. DESALVANDY : Au commencement de la séance, j'ai demandé que le... rapport fût ajourné parce que M. Pauwels n'était pas présent et que son... élection doit être contestée ; mais ce n'était pas pour attendre l'arrivée d'une... pièce dont je ne connais pas l'existence.

M. VIVIAN : Je prie la chambre de croire que ce n'est pas une pensée... politique qui domine ceux qui demandent l'ajournement... (Non ! non !)

Les adversaires de M. Pauwels, dans l'élection, sont tous membres de la... majorité, et M. le ministre de l'intérieur a déclaré lui-même qu'il attendait... des renseignements qui devaient être joints au rapport. Je crois donc qu'il... serait indispensable d'ajourner la discussion à lundi.

A gauche : Oui ! oui ! M. PAUWELS : Je ne crains rien de ce qu'on peut dire contre moi, et, comme, si j'insistais pour la lecture immédiate du rapport, on pourrait croire que je crains quelque chose, je demande moi-même l'ajournement. (Très-bien ! très-bien !)

Le rapport sur l'élection de M. Pauwels est renvoyé à lundi. La séance est levée. Lundi, à midi précis, réunion dans les bureaux pour ceux d'entre eux qui n'ont pas terminé leurs opérations.

A une heure, séance publique. Suite de la vérification des pouvoirs. Scrutin pour la nomination de MM. les président, vice-présidents et se-... crétaires de la chambre.

Le 4^e bureau de la chambre des députés, qui s'était occupé jeudi de l'é-... lection de M. Baude et qui avait remis au lendemain pour statuer sur la... validité de cette élection, a décidé qu'elle était valide. Le même bu-... reau a rejeté à la majorité de 24 voix contre 16 la proposition d'une en-... quête.

Le 9^e bureau, sans s'arrêter à la protestation déposée contre la nomi-... nation de M. Emile de Girardin, a conclu à l'admission de ce député. Le 2^e bureau, qui a à décider la même question que le 9^e, n'a pas encore pris de... décision.

MM. les questeurs de la chambre se sont refusés à laisser distribuer par... la voie ordinaire les exemplaires de la protestation adressés individuelle-... ppe, célèbre chef de l'Alceste de Gluck. Vers les dernières modula-... tions de cet air sinistre, il lui sembla que les momies de la galerie s'agi-... taient, et, s'effrayant du succès de son évocation, il commença à jeter... autour de lui des regards moins rassurés. Peu à peu il s'était produit... comme une révolution parmi ces cadavres placés dans l'ombre la plus re-... cueillie, et, au moment où le pauvre fife répondait à l'appel de ses amis du... dehors qui arrivaient avec de nouveaux moyens de sauvetage, des yeux... vivants se fixèrent sur lui ; deux bras nerveux le saisirent et l'entraî-... nèrent dans un souterrain contigu où ne pénétrait pas la moindre clarté.

Dès lors ce fut vainement que du dehors on appela Roquet, Roquet ne... répondit plus. Deux amis dévoués, une clarinette et un triangle, se firent... descendre par une corde dans le souterrain, le parcoururent dans tous les... sens, visitèrent les moindres détours ; ils ne purent rien découvrir. Un... instant, dans la direction du caveau sombre, ils crurent entendre quel-... ques mesures de l'air favori de la victime : Non, non, Colette n'est... point trompée, du Devin ; ils marchèrent de ce côté, armés de grandes... torches, cherchèrent avec la plus minutieuse attention, redemandèrent... Roquet à ce labyrinthe sombre. Soins inutiles ! Roquet avait disparu.

Voici l'explication de l'enlèvement du fife Roquet. Long-temps l'armée... d'Égypte en fit l'objet de versions surnaturelles. Le triangle et la clarinette... descendus pour le secourir, mêlèrent à leur récit un peu de fantasmago-... rie afin de se donner un certain relief de courage.

L'exagération ne gêna rien au dévouement. Le triangle prétendait avoir... aperçu une bande de démons qui avaient attiré le fife dans un gouffre... où il s'était abîmé avec eux. La clarinette, esprit fort, attribuait sa dispa-... rition à l'une de ces portes secrètes qui se ferment d'elles-mêmes sur les... visiteurs imprudents. Mais tout le corps de musique et l'armée s'accor-... daient à dire que Roquet, la perle des fifres, était mort. La 69^e demi-... brigade lui donna un remplaçant.

On se trompait pourtant, Roquet vivait encore. On a vu que les Arabes... fréquemment les tombeaux de la plaine de Sakkarah ; personne mieux... qu'eux n'en connaît la topographie souterraine. Presque toutes les galeries... se communiquent entre elles et forment un labyrinthe mystérieux dont... les détours et les ouvertures sont familiers aux tribus nomades de la Ly-... bie. Cette nécropole a plusieurs issues dans le désert, et quand les Bé-... douins prévoient que le simoun va souffler, ils accourent avec leurs tentes... et se décident à vivre pendant quelques jours en Troglodytes au sein de... ces catacombes.

L'air basard d'une de ces peuplades habitait le souterrain ; les sons du... fife qui avait la prétention de charmer les momies attirèrent les naturels... qui s'emparèrent du musicien et le débrièrent aux recherches.

(La suite à un prochain numéro.)

ment à chaque député par les signataires. Il a fallu, nous assure-t-on, l'ordre formel de M. le président pour que cette distribution eût lieu.

On lit dans le Commerce :

Le Courrier français dit que les hommes les plus notables de la gau-... che partagent l'avis de M. Thiers. A cela nous n'avons qu'une réponse à... faire : c'est que la réunion, à la presque unanimité, a pris la résolution que... combat le Courrier, et le nombre imperceptible de ses membres dissid-... ents s'est, après le vote, rangé à cet avis. La décision, par conséquent, est... aujourd'hui unanime, ou depuis mardi bien des opinions ont changé.

Maintenant que veut le Courrier au nom de M. Thiers ? Renvoyer le... débat politique après le vote de la loi sur la régence ? C'est ne pas vou-... loir de ce débat, et personne ne s'y trompe. Proposer d'ajourner la ques-... tion ministérielle après le vote dont nous parlons, c'est l'équivalent d'en... remettre la solution après le budget si la session devait être complète.

Quel est, en effet, le but du cabinet ? C'est d'obtenir la loi ; pas autre... chose. Dès qu'elle sera acceptée, on peut en être certain, la chambre ne... sera plus en nombre, les députés retourneront chez eux, et, s'il le faut, le... ministère donnera lui-même aux centres l'ordre de se disperser. Cela est... incontestable, cela est plus clair que le jour. Après l'adoption de la loi... de régence, plus de chambre jusqu'au mois de janvier prochain ; c'est-à-... dire, après un triomphe, cinq mois de répit pour le ministère, cinq mois... pour travailler individuellement les députés soit à Paris, soit dans les dé-... partements.

M. Thiers sait cela tout aussi bien que nous ; mais, nous ne cessons de... le répéter, son but est de sauver le système d'une attaque redoutable.

Les journaux qui devraient se montrer fidèles à leurs principes, à leurs... amis politiques, sont ses meilleurs auxiliaires dans cette œuvre d'escamo-... tage. Nous ne savons ce qui en résultera ; mais nous pouvons dire dès-à-... présent qu'une indignation aussi juste que vive et contre M. Thiers et... contre ses journaux se manifeste parmi la grande majorité de la réunion... Barrot.

L'affaire de la Gazette de France, dont quatre numéros ont été saisis... il y a quelques jours, a été appelée vendredi 29 devant la cour d'assises... de la Seine. Le gérant, M. Aubry Foucault, ne s'étant pas présenté, la... cour l'a condamné par défaut à DEUX ANS de prison et à VINGT-QUATRE... MILLE FRANCS D'AMENDE !

La grande députation de la chambre des pairs a présenté au... roi le 29 juillet l'adresse suivante, votée dans sa séance de la... veille :

Sire, la chambre des pairs vient associer sa douleur à la douleur du roi, au... désespoir d'une mère et d'une reine vénérée, au deuil de toute une na-... tion. Un grand malheur nous a frappés. Ce prince, que vos soins et vos... exemples avaient formé pour la gloire et le bonheur de la France ; à qui... des situations si difficiles et des circonstances si diverses avaient donné... l'éducation de l'expérience ; qui croissait dans le respect des lois et l'am-... our de la patrie ; dont nos soldats aimaient la valeur sur les champs de... bataille, et dont nous reconnaissons la sagesse quand il prenait part à nos... travaux, ce prince nous a été ravi si soudainement qu'à peine pouvons-... nous croire qu'il n'est plus là, comme nous aimions à le voir aux côtés de... son royal père.

Si la douleur paternelle n'admet point de consolations, c'est un devoir... pour nous de dire ce qui doit soutenir ce courage et cette constance qui... n'ont jamais abandonné le roi dans les plus rudes épreuves de sa vie ; c'est... un devoir pour nous de proclamer ce qui doit maintenir la nation dans la... sécurité, lors même qu'elle est profondément émue et affligée.

Oui, Sire, cette douleur qui réunit toutes les classes, toutes les opi-... nions dans un sentiment unanime, est une preuve, triste sans doute, mais... puissante, de l'attachement que la France a conçu pour la dynastie... qu'elle a appelée au trône, qu'elle a chargée de conserver ses libertés et son... honneur. Oui, Sire, dans ce malheur public, nul ne peut le méconnaître, nous nous aimons la monarchie que nous avons fondée ; elle est placée... au-dessus des orages et des débats inséparables de la vie politique d'un... peuple libre. Elle est le point fixe où viennent se rattacher et les droits et... les affections.

Aujourd'hui il devient indispensable de remplir une lacune de nos ins-... titutions. Notre confiance dans l'avenir a été trahie. La Providence nous a... été sévère, mais nous serions ingrats d'oublier combien souvent elle nous... a préservés ; elle prolongera long-temps les jours de Votre Majesté. Dieu... protégé encore la France, à qui vous êtes si nécessaire. Ce royal enfant, dont la naissance fut une joie publique, grandira sous vos yeux ; il pourra... recueillir les leçons de votre sagesse. Vos fils, ces fils de France, ces fi-... dèles et dévoués serviteurs de l'État, lui donneront sans cesse l'exemple de... l'amour du pays et de l'accomplissement du devoir. Sa mère, cette prin-... cesse qui partageait notre amour et notre confiance avec l'époux dont... pendant trop peu d'années elle a fait le bonheur, consacrera sa vie à for-... mer le roi de nos enfants pour l'avenir de la France.

Et la nation tout entière, l'entourant de son affection et de son espé-... rance, lui apprendra combien c'est une noble tâche de régner par les lois... sur un grand et puissant empire.

On lit dans l'Emancipation : M. Arago, venant de Perpignan, est arrivé le 29 juillet à Toulouse, et... en est reparti le lendemain matin à 10 heures pour Paris. Il était des-... cendu à l'Observatoire. M. Laugier, astronome, l'accompagne. Pendant... les trop courts instants qu'il a passés parmi nous, cet illustre représen-... tant de la science et de la démocratie a retrouvé les témoignages de pro-... fonde sympathie qui avaient salué sa première apparition dans nos murs... à l'époque du grand banquet réformiste de Toulouse.

(Correspondance particulière du Censeur.) AFRIQUE FRANÇAISE. Le courrier d'Afrique est arrivé ce soir 27 juillet à Toulon à une heure... fort avancée.

Nous recevons d'Alger la lettre suivante, en date du 25 juillet : « La frégate autrichienne la Bellone, commandée par l'archiduc Frédé-... ric, est arrivée le 21 sur notre rade, venant de Pirano (Istrie). Ce bâti-... ment a échangé immédiatement les saluts d'usage.

» L'archiduc Frédéric, descendu à terre le jour même de son arrivée, s'est mis en route pour Blidah dans la voiture de M. le gouverneur-géné-... ral ; son escorte était composée d'un escadron de chasseurs d'Afrique. S. A. I. et R. était accompagnée de M. Peloso, consul d'Autriche à Alger, de ses aides-de-camp et de quelques officiers appartenant à l'état-major de la frégate.

» Aujourd'hui, MM. le gouverneur-général, le général de Bar, etc., etc., vont dîner à bord de la frégate autrichienne. M. Bugeaud n'a pas fêté le... prince à cause de la mort de M. le duc d'Orléans.

» Dans la journée du 21, M. le lieutenant-général Fabvier, qui vient inspecter l'armée, a reçu les officiers des divers corps. Cet officier-général, dont la mission est terminée, est arrivé par le dernier paquebot de Toulon.

» Le colonel Youssouf, nommé au commandement des spahis de notre province, est arrivé d'Oran. Cet officier supérieur sera attaché, ainsi que la cavalerie sous ses ordres, à la colonne mobile du général Changarnier, gouverneur des provinces de Millanah et Médéah, dont le quartier-général est établi à Blidah.

» Ces jours derniers, notre population fut mise en émoi par le bruit des... pompes à incendie qui traversaient la ville au galop. Effectivement, le feu, par la chaleur du soleil, s'était communiqué au foin qui dernièrement... avait déjà pris feu et qu'on avait jeté seulement sur les rochers au bord de la mer. Cependant, sans les prompts secours qui y ont été apportés par M. le commandant du fort Bab-Azoun, le feu pouvait gagner en un instant les... magasins à bois et à fourrages, et allumer un vaste incendie.

» L'état de paix se maintient sur tous les points, et rien n'empêche main-... tenant le ministère d'appliquer enfin à l'Algérie un système de colonisa-... tion propre à nous faire sortir du statu quo ruineux dans lequel nous vé-... géons depuis douze ans. »

Toulon, le 28 juillet. — Notre rade présente l'aspect le plus animé ; l'escadre aux ordres de M. le vice-amiral Hugon, que l'on disait en route... pour les côtes du nord de l'Afrique, est arrivée hier. On sait que les fré-... gates la Belle-Poule et la Calypso, et le bateau à vapeur le Vélloc, avaient déjà jeté l'ancre. Hier ont mouillé successivement les vaisseaux l'Océan, à trois ponts, à bord duquel flottait le pavillon de M. le vice-amiral Hugon ; le Friedland, à trois ponts, monté par M. le contre-amiral Cosmao-Dumanoir ; le Souverain, à trois ponts ; la Ville de Marseille, le Jemmapes, l'Hercule, l'Alger, le Marengo, et les frégates la Minerve et la Médée.

pour les côtes du nord de l'Afrique, est arrivée hier. On sait que les fré-... gates la Belle-Poule et la Calypso, et le bateau à vapeur le Vélloc, avaient déjà jeté l'ancre. Hier ont mouillé successivement les vaisseaux l'Océan, à trois ponts, à bord duquel flottait le pavillon de M. le vice-amiral Hugon ; le Friedland, à trois ponts, monté par M. le contre-amiral Cosmao-Dumanoir ; le Souverain, à trois ponts ; la Ville de Marseille, le Jemmapes, l'Hercule, l'Alger, le Marengo, et les frégates la Minerve et la Médée.

Le bateau à vapeur le Cassendi, venant d'Alger, et en dernier lieu de... Cette où il a débarqué ses passagers, est arrivé hier sur rade.

Le steamer l'Etna, venant d'Alger, a mouillé le soir avec la correspon-... dance et des passagers. On annonce que le bateau à vapeur le Fulton a reçu l'ordre de se dis-... poser à partir pour les mers du Levant.

Le feu a pris hier à la caserne de gendarmerie d'Hyères qui a été, as-... sure-t-on, entièrement détruite. Plusieurs pompes à incendie furent ex-... pédiées dans la soirée ; mais il paraît qu'à leur arrivée sur les lieux le feu... avait déjà fait de grands ravages.

Chronique.

LYON.

Vendredi, au moment le plus violent de l'orage, un soldat de... faction au fort Lamotte, à la Guillotière, et qui s'était réfugié... dans sa guérite pour s'en garantir, a été renversé avec elle dans... les fossés de ce fort, pleins d'eau en ce moment. Il en a été re-... tiré grièvement blessé et a été porté à l'hôpital.

— Une ordonnance royale du 28 juillet contient les nominations... suivantes dans le ressort de la cour royale de Lyon : M. Genevois, substitut à Villefranche, est nommé substitut à Montbrison.

M. Gamichon, substitut à Nantua, est nommé substitut à Vil-... lefranche. M. Leduc, avocat, est nommé substitut à Nantua.

M. Paul Lenormant, avocat, est nommé substitut à Saint-... Etienne.

— Une tentative de vol avec effraction extérieure a eu lieu chez... MM. Forrer et Vergnier, fabricants de châles, rue Vieille-Mon-... naïe, 19. Les voleurs se sont servis du perron de l'église Saint-Po-... lycarpe pour atteindre le toit peu élevé d'un teinturier et la fenêtre... qui donne dans la pièce où se trouve la caisse.

Deux effractions ont été pratiquées à cette fenêtre. Il est proba-... ble que l'un des malfaiteurs se sera blessé pendant l'opération, car des traces de sang se remarquaient sur un volet intérieur qu'ils ont été obligés de briser. D'ailleurs, le vol n'a pas été con-... sommé ; la caisse a résisté à tous les efforts, et les traces qu'ils ont... laissées prouvent assez que ces efforts ont été considérables et... souvent réitérés. Un garçon de magasin qui couchait dans une... pièce voisine n'a rien entendu.

— Nous recevons les détails suivants sur l'affreux accident qui... vient de jeter la consternation dans la commune de Savigny et... dont nous avons déjà parlé dans notre dernier numéro :

Deux jeunes gens suivis d'une troupe d'enfants s'étaient rendus... vendredi dernier 29 juillet, vers midi, dans un pré qui est près... du bourg, emportant avec eux six boîtes et dix kilogrammes de... poudre. Ils voulaient annoncer une fête qui devait avoir lieu le... surlendemain. Après la première décharge, l'un d'eux voulut re-... charger les boîtes ; les enfants se rapprochèrent. Tout-à-coup une... détonation se fit entendre suivie d'horribles cris. La poudre avait... pris feu et blessé une partie des pauvres petits assistants. C'était... un spectacle déchirant que de les voir fuir dans toutes les direc-... tions, défigurés et les vêtements enflammés. Deux d'entre eux, un... petit garçon et une petite fille âgée d'environ huit ans, sont... morts ; trois ne laissent guère d'espoir et huit sont fort grave-... ment blessés.

On a pu constater dans cette catastrophe plusieurs actes de... dévouement. Un frère, gravement blessé, s'est précipité sur sa... sœur pour éteindre le feu qui avait pris à ses vêtements. L'un de... ces jeunes gens qui tiraient les boîtes n'avait pas été atteint ; mais il... a eu les mains brûlées à la suite des efforts qu'il a faits pour se-... courir plusieurs des pauvres victimes qui luttèrent contre le feu.

Après une pareille catastrophe, nous nous dispenserons de faire... des réflexions sur la négligence de l'autorité municipale de Savi-... gny qui n'avait pris aucune mesure de précaution pour éviter les... accidents. Nous pensons qu'à l'avenir, dans cette commune, on... célébrera les fêtes et mariages sans employer les boîtes ; mais... nous voudrions que l'autorité supérieure prit des arrêtés de police... pour leur interdiction dans toutes les communes. Là où il n'y a... pas de corps d'artillerie, on doit, si on veut éviter de déplorables... événements, interdire l'emploi des boîtes et l'usage des armes à... feu, si ce n'est aux gardes nationaux légalement réunis.

— M. le conseiller-d'état préfet du Rhône donne avis que le... vendredi 12 août prochain, à deux heures du soir, il sera procédé... en l'une des salles de la Préfecture, dans les formes voulues par... l'ordonnance royale du 29 mai 1839, à l'adjudication au rabais, sur... soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'élargisse-... ment de la route départementale n° 1, entre Lyon et Montbri-... son, de la 41^e à la 44^e borne kilométrique. La dépense est éva-... luée à 17,863 f. 18 c., non compris une somme à valoir de 1,436 f. 82 c.

— Le bateau à vapeur le Neptune, parti de Beaucaire le 29, à... deux heures du matin, avec deux cent soixante voyageurs, est... arrivé au port de la Charité, avant-hier 30, à midi trois quarts. C'est environ soixante-dix lieues à la remonte en moins de trente-... cinq heures.

C'est le voyage plus rapide qui ait encore été fait en remon-... tant le Rhône.

— La collecte de livres faite pour la bibliothèque d'Athènes a... produit 541 volumes. Les deux premières caisses sont parvenues... à leur destination, et, dans une lettre adressée à M. Lortet, le rec-... teur de l'Université en accuse réception en ces termes :

« Monsieur, » L'Université-Othon vient de recevoir, par la voie de M. Zizi-... nia, consul de Grèce, les deux caisses de livres que vous avez... bien voulu envoyer à sa bibliothèque. Le conseil académique m'a... chargé de vous exprimer combien il a été sensible au témoignage... des Lyonnais qui contribuent à enrichir cet établissement.

» En m'acquittant de ce devoir, je saisis l'occasion de vous ex-... primer mes remerciements pour votre bienveillance envers un éta-... blissement destiné à réhabiliter mon pays dans son ancien et... imprescriptible patrimoine des sciences et des arts.

» Athènes, le 4 juillet 1842. » Le recteur de l'Université, » N. COSTI, docteur en médecine. »

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPOT DE MENDICITÉ du 1^{er} au 31 juillet 1841.

Effectif au 1 ^{er} juillet.....	231
Admis pendant le mois.....	27
Sortis pendant le mois.....	15
Effectif au 1 ^{er} août 1842.....	243

Toulon, le 28 juillet. — Notre rade présente l'aspect le plus animé ; l'escadre aux ordres de M. le vice-amiral Hugon, que l'on disait en route... pour les côtes du nord de l'Afrique, est arrivée hier. On sait que les fré-... gates la Belle-Poule et la Calypso, et le bateau à vapeur le Vélloc, avaient déjà jeté l'ancre. Hier ont mouillé successivement les vaisseaux l'Océan, à trois ponts, à bord duquel flottait le pavillon de M. le vice-amiral Hugon ; le Friedland, à trois ponts, monté par M. le contre-amiral Cosmao-Dumanoir ; le Souverain, à trois ponts ; la Ville de Marseille, le Jemmapes, l'Hercule, l'Alger, le Marengo, et les frégates la Minerve et la Médée.

DÉPARTEMENTS.

Le 26, à une heure vingt-cinq minutes de l'après-midi, le tonnerre est tombé sur une maison, quai du Sud, à Mâcon. Trois personnes qui se trouvaient sur le trottoir de cette maison ont reçu une très-violente commotion, et des débris de maçonnerie sont tombés à leurs pieds.

La maison n'a pas éprouvé d'autre dommage que la destruction d'une cheminée.

— Le 19 juillet, on a retiré de la Saône, au territoire de Saint-Bernard, le cadavre déjà en putréfaction d'un jeune homme de seize à dix-sept ans. On présume que c'est le corps de l'un des deux jeunes gens de Villefranche (Rhône) qui se sont noyés dans cet endroit il y a quelque temps, et qu'on n'avait pas retrouvés.

— Le 18 et le 19 juillet, la grêle a dévasté plusieurs communes, entre autres Pierreclos, Vergisson, Charnay, Hurigny, Flacé, Saucé, Sennecé et Senozan, arrondissement de Mâcon; Couches, Saint-Jean-de-Trézy et Perreuil, arrondissement d'Au-

ton. Plusieurs de ces communes avaient déjà considérablement souffert des orages des 21 et 22 juin dernier.

(Journal de Saône-et-Loire.)

Nouvelles Diverses.

On a calculé que la France devait posséder environ 2,400,000 chiens. A 10 c. de pain par jour pour chacun de ces consommateurs, cela donne 75,000,000 f. absorbés par la gent canine. En établissant un impôt de 3 f. par tête de chien, le budget de l'état bonifierait donc de 6,300,000 fr. par an.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Cours de magnétisme expérimental, ou art de provoquer le sommeil somnambulique, mis à la portée de toutes les intelligences, spécialement destinés aux partisans du magnétisme.

Populariser le magnétisme, le montrer sous son véritable jour, le réduire à sa juste valeur en montrant l'erreur de ceux qui l'ont nié aussi

bien que de ceux qui l'ont exagéré, tel est le but que nous nous sommes proposé en accordant aux sollicitations des personnes qui nous ont engagés à faire un cours de magnétisme expérimental. Prix du cours : 12 fr. — Les dames pourront être accompagnées sans augmentation de prix. — On souscrit tous les jours rue Saint-Côme, 2, dans les salons de M. Benacci, où l'ouverture aura lieu le samedi 6 août à trois heures.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.
Tous les soirs, à huit heures,

Représentation des chiens et des singes savants et comédiens.

TOURS GYMNASTIQUES DE G. SUHR FILS.

MICROSCOPE A GAZ OXY-HYDROGÈNE.

POLYORAMA OU POINT DE VUE PROTÉGÉ.

NOTA. — On donne des représentations particulières aux collèges et aux pensions en réduisant le prix.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE DE CHARLES SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelles Publications.

TRAITÉ PRATIQUE ET THÉORIQUE
D'ANATOMIE COMPARATIVE,

Comprenant l'art de disséquer les animaux de toutes les classes et les moyens de conserver les pièces anatomiques; par Hercule Straus Durckhem. — Deux volumes in-8°. — Paris et Lyon, 1842. — Prix : 13 fr.

ORGANISATION ET PHYSIOLOGIE DE L'HOMME,

Expliquées à l'aide de figures coloriées, découpées et superposées; par Achille Comte, professeur d'histoire naturelle à l'Académie de Paris. — Quatrième édition, un volume in-8°. — Paris, 1842. — Prix : 15 fr.

DES MALADIES DE LA FRANCE

dans leurs rapports avec les saisons,

Ou histoire médicale et météorologique de la France; par le docteur Furster; ouvrage qui a reçu de l'Académie des sciences de Paris un prix de 3,000 fr. — Paris, 1841. — Un volume in-8°. — Prix : 8 fr.

PRÉCIS HISTORIQUE

JEAN CLÉBERGER,

Sur
Surnommé le Bon-Allemand,

Et vulgairement appelé L'HOMME DE LA ROCHE,

Publié par la commission du monument qui doit lui être érigé. — Brochure in-4° avec portrait. — Lyon, 1842. — Prix : 1 fr. 50 c. — Le même ouvrage, papier de couleur : 4 fr. (6980)

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le mardi deux août 1842, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en soufflet de forge, bois de lit, carriole à bras, moules pour fondeur, environ deux cents kilogrammes de vieille fonte. (7)
Cette vente aura lieu sur la place du Pont de la Guillotière.

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le jeudi quatre août mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, ville de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, fauteuils, commodes, buffets, secrétaire, piano et batterie de cuisine, etc., etc. (1145)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON.

A vendre pour cause de santé.

Bel Etablissement DE BAINS NEUFS,

dans un bon quartier et en plein état d'activité.

S'adresser audit M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 25. (4658)

A VENDRE.

Au Port-Douroux, près Châlon-sur-Saône.

UNE BELLE MAISON de 28 mètres de façade, ayant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, grande cour et jardin, le tout clos de palissades.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Ducard, plieur, rue Henri IV, à la Croix-Rousse, et, pour traiter, à M. Ducard, aubergiste, place des Carmes, à Châlon-sur-Saône. (905)

A louer.

UN BEL APPARTEMENT agencé à neuf, meublé ou non, composé de cinq pièces, et pouvant se diviser en deux appartements, l'un de trois ou quatre pièces, l'autre de deux pièces dont un beau et grand salon, situé rue Saint-Joseph, 6, près Bellecour, au 1^{er}. (904)
S'y adresser.

DU 1^{er} AU 10 AOUT INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION.

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 5 heures 1/2 du matin. (5614)

A vendre de suite pour cause de santé.

UN CABINET DE LECTURE très-achalandé, offrant de grands avantages par sa position.

S'adresser, pour les renseignements, chez M^{lle} Benoit, rue de la Préfecture, n. 1. (5608)

A vendre pour cause de santé.

UN BON FONDS DE LIBRAIRIE ET CABINET DE LECTURE, bien achalandé, situé sur une des meilleures places de Lyon. — Location très-moderée.

S'adresser à M. Barbolat, chargé d'affaires, rue Malet, 2. (5)

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES

SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi.

Capital social : 15,000,000.

FONDS PLACÉS : 12,000,000.

ASSOCIATIONS MUTUELLES.

SITUATIONS AU 30 AVRIL 1842.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1848 :

Souscriptions : 2,440 :

Capitaux souscrits : 5,382,823 f. 75 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1853 :

Souscriptions : 4,067 :

Capitaux souscrits : 12,455,467 f. 26 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1858 :

Souscriptions : 1,194 :

Capitaux souscrits : 3,906,566 f. 27 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1861 :

Souscriptions : 63 :

Capitaux souscrits : 209,062 f. 85 c.

Agents-général à Lyon : MM. J. Boixoux et Ce, place de la Comédie, n. 14. (5822)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fluxions blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Outre les écoulements blennorrhagiques et les fluxions blanches, le docteur THIVAUD traite avec succès les maladies syphilitiques et dartreuses. Vingt années d'expériences, plus de dix mille guérisons opérées la plupart sur des malades déclarés incurables, garantissent l'efficacité du traitement.

S'adresser en personne ou par correspondance à son domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Dépôt à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, près la place Lévis. (7180)

AVIS.

On désire UN ASSOCIÉ pouvant disposer d'une somme de 5,000 francs pour une fabrique de tissage d'un nouveau genre qui est déjà en activité. — S'adresser au bureau du Censeur, de 8 à 11 heures du matin. (5561)

AVIS.

On désirerait trouver quelqu'un qui, chargé de la gestion de plusieurs maisons, se trouverait dans le cas de s'en démettre en s'entendant avec le cessionnaire. — S'adresser à M. Charvériat, notaire, rue Clermont. (4)

Pharmacie Centrale

MÉDICAMENTS BREVETÉS ET AUTORISÉS, DE LARDET,

Place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Dépôt général de Téterelles, Mamelons, Biberons brevetés, en liège, enivoire dur ou flexible; Ronds et Colliers anodins pour la dentition et contre les convulsions des enfants.

Bandages, Bracelets et Plaques pour cautères. Clyso-pompes jet intermittent et jet continu, nouveaux modèles perfectionnés; Clysoirs, Néoclyses et Clysoléides brevetés; Seringues de toutes grandeurs en étain, en verre et en os, et en général tous les instruments en gomme élastique.

Entrepôt général des Eaux de Challes (Chambéry) et du Pectoral de de Moissier (Clermont). (7547)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mourat fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

PHARMACIE ALYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acroté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Comédie. (7381)

AVIS

Dimanche 31 juillet, de midi à une heure, il a été trouvé UNE CHAÎNE de femme EN OR.

La personne qui l'a perdue peut s'adresser à M. Duron, place Louis XVIII, n. 31, à Lyon. (6)

AVIS.

Le public est prévenu que MM. LATTA et BLANC fils ont cessé de représenter la Compagnie d'Assurances contre l'Incendie l'Urbaine, et que M. CARRET est le seul mandataire actuel de la Compagnie. Le bureau provisoire est rue Stella, n. 5. (3615)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide,

Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques, Fluxions blanches, etc.

DÉPÔT GÉNÉRAL : chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, 12.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUROUX Et Ce sera réputée CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.

PRIX DE LA BOÎTE : 4 FRANCS. (7182)

BOUGIE

de l'Aurore et de la Croix, sans papier, dite l'Étoile, préparée comme une bougie, et se dissolvant en 12 heures, et d'usage de 100 commotions à 11, 75 c. S'ad. fr. succ. Paris

Dépot, R. de Saône, 12, à la fabrique du CHOCOLAT-CLUN.

15 francs.

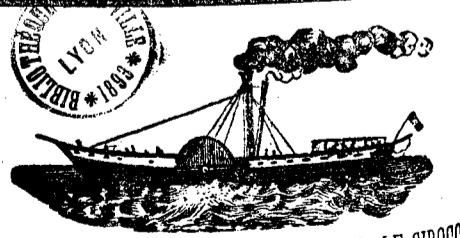
GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang. Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 8, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE STROCCO, d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsehal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, rue Poulallerie, 19.